

# REGLEMENT PARTICULIER

## 2<sup>ème</sup> Randonnée Historique de Bessé/Braye

### Vallée de la Braye et de l'Anille

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès approbation par la ligue régionale du sport automobile Bretagne Pays de Loire.

Ouverture des engagements : Dès parution du règlement .....

Clôture des engagements : 15 Avril 2017 .....

Vérification des documents et des voitures : 29/04/2017, de 7.00h à 9.00h La Pleïade, Bessé/Braye .....

Heure de mise en place du parc de départ : 7.00h à 9.00h, Place Jean Dufournier .....

Publication des équipages admis au départ : 9.15h .....

Briefing des pilotes le : 29/04/2017, 9.15h à Bessé/Braye Lieu : Podium Place Jean Dufournier .....

Départ de : Podium Place Jean Dufournier 9.30h .....

Publication des résultats partiels : La Pleïade Place, Jean Dufournier, Bessé/Braye 13.45h .....

Arrivée à : Bessé/Braye, Place Jean Dufournier .....

Remise des Récompenses : La Pleïade, Bessé/Braye.....

#### ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Ecurie Val de Braye organise le 29 Avril 2017 la 2ème Randonnée touristique en doublure de son 2ème Rallye historique de Bessé/Pays Calaisien.

Les participants seront tenus de respecter le code de la route et les directives des contrôleurs pendant la durée de celle-ci. Sans aucune moyenne imposée.

##### *Comité d'Organisation*

Président : MORISSEAU Patrick ASA Maine Bretagne

Président : OUDART Joël, Ecurie Val de Braye .....

Vice-Président : CULLERIER Noël, DJABALI Jacques, Ecurie Val de Braye

Trésorier : GABLIER Michel, Ecurie Val de Braye

Secrétaire : RADAY Zéline, Ecurie Val de Braye .....

Secrétariat du Rallye, Adresse : OUDART Joël, 30 rue Auguste Hubert 72310 Bessé/Braye .....

Téléphone : 06 75 37 09 55, 02 43 63 37 97 .....

Mail : oudart.j@orange.fr.....

Permanence du Rallye : La Pleïade, Place Jean Dufournier, 72310 Bessé/Braye .....

Lieu, date, horaire : 29/04/2017, de 7.00h à 20.00h.....

##### *Organisateur*

Nom : ECURIE VAL DE BRAYE Représentée par OUDART Joël, Lic. N°1201/29158 .....

Adresse : 30 Rue Auguste Hubert, 72310 Bessé/Braye, Tél. 02 43 63 37 97, 06 75 37 09 55 .....

##### **VERIFICATIONS**

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le 29/04/2017 de 07.00h à 09.00h à : Place Jean Dufournier, La Pleïade.

**Permis de conduire**

**Carte grise du véhicule engagé**

**Assurance**

**Contrôle Technique**

## ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA décret 2006-554 du 16 Mai 2006.

## ARTICLE 3. DEMANDE D'ENGAGEMENT

Toute personne qui désire participer à la 2<sup>ème</sup> Randonnée de BESSE/BRAYE-PAYS CALAISIEEN doit adresser à : **GABLIER Michel, 14 Rue de La Nouette, 41100 THORE LA ROCHETTE** (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **15 Avril 2017**.

Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

Les droits d'engagement sont fixés : **100€**

- Ils comprennent :
- 2 plaques de Rallye, café croissant de l'accueil, 2 déjeuners, 2 repas de clôture.
- Souvenirs.
- La prime d'assurance souscrite par l'organisateur conformément à l'application du décret 2006-554 du 16 Mars 2006.

**La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un équipier comme spécifié sur le formulaire d'engagement.

Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire.

Pour être autorisé à conduire la voiture pendant l'épreuve, un équipier doit être titulaire du permis de conduire.

## ARTICLE 4. VOITURES EQUIPEMENT

### VOITURES ADMISES

Sont admises les voitures de série conformes à la législation routière en France et construites au moins 15 ans avant le premier Janvier de l'année en cours.

Toutes les voitures doivent être conformes à la législation routière française pour un usage normal sur route ouverte dans leur intégralité.

Extincteur obligatoire en cours de validité 1kg.

Ceintures de sécurité : elles sont obligatoires si le véhicule est muni d'origine des points d'ancrage correspondants.

Gilets fluorescents : un par membre d'équipage

Triangle

**GPS interdit sous peine d'exclusion.**

## ARTICLE 5. SITES ET INFRASTRUCTURES

### DESCRIPTION

La 2<sup>ème</sup> Randonnée de Bessé/Braye-Pays Calaisien représente un parcours de 196,5 km.

Elle est divisée en 2 étapes et 4 sections sur voie ouverte à la circulation. L'itinéraire et horaire sont tenus secrets.

### CIRCULATION

Pendant toute la durée de la randonnée, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions règlementant la circulation dans le pays traversé. Tout équipage ne se conformant pas à ces prescriptions se verra exclu de la randonnée.

Chaque participant disposera d'un numéro de téléphone lui permettant de joindre à tout moment de la randonnée la permanence de l'organisation.

## ARTICLE 6. DEROULEMENT DE LA RANDONNEE

### **DEPART**

L'intervalle de départ entre les voitures sera d'une minute.

Le départ sera donné en conformité avec le programme.

Tous les équipages recevront une documentation complète comprenant toutes les informations nécessaires pour effectuer l'itinéraire correctement (fléché métré, non métré, tracé sur carte 25000<sup>ème</sup>).

Toutes les distances seront données avec précision

### **DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

Tous les contrôles sont indiqués au moyen de sigles standardisés

### **CONTROLES DE PASSAGE**

#### **Contrôle de passage humain**

A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser et ou signer le carnet de contrôle dès que celui-ci est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage.

Des CP, lettres et chiffres seront disposés sur le parcours pour la vérification du respect de celui-ci.

#### **Contrôle humain**

Contrôle humain de départ ou arrivée de section l'équipage à bord de son véhicule se voit remettre son carnet de contrôle et le tracé de la section, il ne pourra partir qu'après accord du contrôleur.

Contrôle humain d'arrivée de section l'équipage doit obligatoirement suivre les instructions du carnet de route et des contrôleurs.

## ARTICLE 7. RECOMPENSES

La remise des récompenses se déroulera le : 29/04/2017 à Bessé/Braye, salle de la Pleïade lors du buffet de clôture.